



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/CP/MOP/10/1/Rev.1
19 août 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA
SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

Dixième réunion

Kunming, Chine, 11-15 octobre 2021
et 25 avril au 8 mai 2022

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena.
4. Rapports des organes subsidiaires.
5. Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions.
6. Administration du Protocole et budget des Fonds d'affectation spéciale.
7. Plan de mise en œuvre et plan d'action de renforcement des capacités du Protocole de Cartagena.
8. Suivi et établissement des rapports (article 33).
9. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole (article 35) et évaluation finale du Plan stratégique relatif au Protocole de Cartagena pour la période 2011-2020.
10. Questions relatives au mécanisme de financement et aux ressources financières (article 28).
11. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (article 20).
12. Coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives.
13. Examen de l'efficacité des structures et des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.
14. Évaluation des risques et gestion des risques (articles 15 et 16).
15. Détection et identification d'organismes vivants modifiés.
16. Considérations socio-économiques (article 26).
17. Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation.
18. Questions diverses.
19. Adoption du rapport.
20. Clôture de la réunion.